



La Ville vous informe

LE BIMENSUEL DE LA VILLE DE MATANE

Édition du 27 janvier 2008

www.ville.matane.qc.ca

VOTRE COMPTE DE TAXES 2008

Vous venez tout juste de recevoir votre compte de taxes 2008. Vous constaterez que le taux de base de la taxe foncière générale est passé de 1,61 \$ à 1,42 \$ par tranche de 100 dollars d'évaluation pour les immeubles résidentiels, de 2,45 \$ à 2,42 \$ par tranche de 100 dollars pour les immeubles commerciaux, et de 2,59 \$ à 2,66 \$ par tranche de 100 dollars pour les immeubles industriels. De plus, selon le secteur dans lequel votre propriété se situe, vous aurez également à payer les taxes du service de la dette et des autres services s'appliquant à votre secteur.

Le nouveau rôle triennal 2008-2009-2010 déposé par notre évaluateur en octobre 2007 a connu une augmentation différente selon les secteurs. Pour celui de Matane, l'augmentation moyenne est de 24,48 %, Saint-Jérôme 19,11 %, Saint-Luc 23,55 % et Petit-Matane 32,47 %. Le conseil municipal ne participe d'aucune façon au calcul des valeurs inscrites au rôle d'évaluation. Le facteur qui influence le plus la modification des évaluations est l'étude des ventes de propriétés qui se font au cours des années précédentes.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE L'ALPHABÉTISATION FAMILIALE

Les membres du conseil municipal de la Ville de Matane sont fiers de proclamer le 27 janvier 2008 *Journée familiale de l'alphabétisation*.

En effet, de solides capacités de lecture et d'écriture sont essentielles au développement économique et social de la Ville de Matane. De plus, les parents ont une grande influence sur l'acquisition de ces capacités par leurs enfants et les programmes d'alphabétisation familiale permettent de garantir que les enfants aient des bases solides. Finalement, l'apprentissage en famille contribue à maintenir le niveau de lecture et d'écriture des adultes et encourage la formation de lecteurs et d'apprenants à vie.

La Ville de Matane vous invite à profiter de ce dimanche pour lire en famille.

RENCONTRE D'INFORMATION

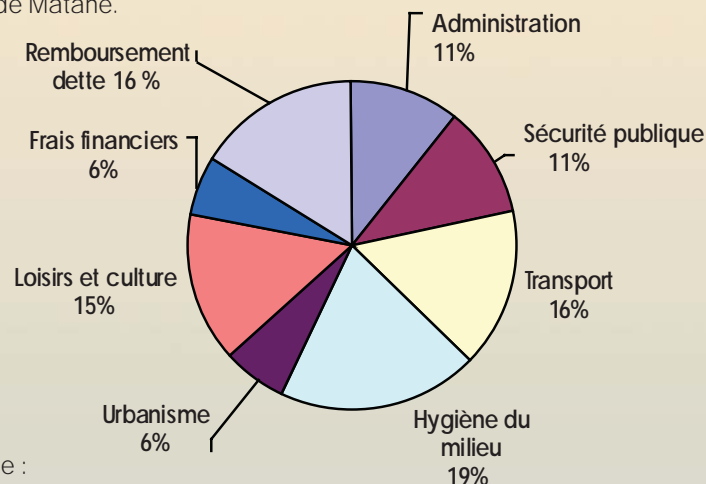
Compte tenu des nombreuses demandes des citoyens concernant le rôle d'évaluation foncière, la Ville de Matane organisera trois rencontres d'information générale : un évaluateur sera sur place pour expliquer en détail le processus et répondre aux questions des citoyens. Les rencontres auront lieu à Petit-Matane et Saint-Luc le mercredi 30 janvier 2008 à 19 h, au sous-sol de l'église Saint-Victor de Petit-Matane et à la salle municipale de Saint-Luc. Pour Matane, la rencontre aura lieu le jeudi 31 janvier 2008, à 19 h à la salle civique de l'hôtel de ville. Pour les citoyens du secteur St-Jérôme, représentés par M. Guy A. Gauthier du district # 8, ils pourront se présenter à la rencontre de St-Luc. Pour ceux représentés par Mme France Caron, du district # 3, ils pourront se présenter à celle de Matane.

À la suite de cette rencontre, si vous désirez de plus amples informations, téléphonez à la réception de l'hôtel de ville au 562-2333, où Linda Blouin prendra vos coordonnées. Un évaluateur communiquera ensuite avec vous pour fixer le rendez-vous.



RÉPARTITION DU BUDGET 2008

Vous vous demandez peut-être à quoi servent vos taxes? Le graphique suivant démontre la répartition des dépenses de 23,4 millions prévues au budget 2008 de la Ville de Matane.



Légende :

- Administration :** Législation, contentieux, greffe, évaluation, gestion des ressources humaines et administration générale.
- Sécurité publique :** Sûreté du Québec, incendie, préposés aux règlements, ramonage des cheminées et brigadiers scolaires.
- Transport :** Pavage, trottoirs et bordures, déneigement, éclairage des rues, circulation et stationnement, transport adapté, aéroport.
- Hygiène du milieu :** Approvisionnement, distribution et traitement de l'eau potable, traitement des eaux usées, réseaux d'égout, matières résiduelles, cours d'eau et protection de l'environnement.
- Urbanisme :** Aménagement, urbanisme, zonage, promotion et développement industriel, commercial et touristique.
- Loisirs et culture :** Activités récréatives, culturelles, entretien des parcs, bibliothèque, patrimoine.
- Remboursement de la dette :** Remboursement du capital de la dette et du fonds de roulement.

PAIEMENT DES TAXES

Votre compte est payable en trois (3) versements, dont le premier deviendra échu le 18 février, le deuxième le 20 mai et le troisième le 18 août. Vous pouvez en effectuer le paiement à nos bureaux en paiement comptant, par chèque ou carte de débit, ou encore au guichet de votre institution financière ou par Internet. Aucune carte de crédit n'est acceptée.

Pour les paiements au guichet automatique ou par Internet, il est important de bien inscrire votre numéro de matricule, qui est composé d'un maximum de treize (13) chiffres et est identifié sur le coupon de versement annexé au compte de taxes. Les seuls chiffres qui doivent être inscrits sont ceux apparaissant dans le modèle ci-dessous. Il ne faut pas tenir compte des sections grisées. Les numéros indiqués servent d'exemple seulement.

| MATRICULE | | | | | |
|-----------|------|------|------|------|---|
| DIV. | SEC. | EMP. | BÂT. | LOG. | C |
| 0814 | 50 | 1030 | 010 | | |

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la trésorerie au 562-2333.